



**Projet d'appui à l'Amélioration de la Productivité de l'Élevage dans la Région de l'Extrême-Nord
(PAPE)**

Gestion transparente et équitable des marchés à bétail de la zone d'intervention du PAPE

ETUDE DE CAS DU MARCHÉ A BETAIL DE DARGALA

Auteurs	Khari Boukar, Coordonnateur Sadou Alexis, Facilitateur
Pays/région	Cameroun/Extrême-Nord
Secteur	Elevage et Pastoralisme

Décembre 2019

1. Contexte et justification

La zone d'intervention du PAPE est caractérisée par la présence d'importants réseaux de marchés à bétail (MAB) notamment Zimado, Madaf, Mazera, Djaodé, Dargala, Doumrou et Titing. Malheureusement, il existe quelques sérieuses entraves au bon fonctionnement et à la gestion équitable et transparente de ces marchés. Parmi les principales entraves, on pourrait citer la très faible implication des communes dans la gestion des marchés, le sous-équipement des MAB et le manque d'infrastructures essentielles (bureau, hangar, parc de bétail, abreuvoirs, château, bloc de latrines, et forage) pour leur exploitation adéquate.

Pourtant, la gestion équitable et transparente de ces marchés à bétail, et l'amélioration du commerce de bétail dans la zone passe nécessairement par la levée de ces principales entraves. Les autres aménagements pastoraux notamment les pistes à bétail et les aires de pâturages n'auront que peu de valeur s'ils conduisent à des marchés à bétail inopérants.

L'objectif de l'intervention du PAPE sur les marchés à bétail est d'améliorer leur fonctionnement en créant des conditions favorables à leur exploitation tout en contribuant à l'amélioration des revenus des acteurs. L'intervention visait également à permettre aux Communes de s'approprier la gestion des marchés à bétail conformément au décret n°2010/0244/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de production pastorale.

C'est dans ce contexte que la commune de Dargala, qui est située dans la région de l'Extrême-Nord, département de Diamaré, a bénéficié de l'accompagnement du PAPE, à travers la construction d'un marché à bétail et des équipements adéquats (bureau, hangar, parc de bétail, abreuvoirs, château, bloc de latrines, et forage) et la mise en place d'un Comité de gestion (COGES) et d'une association des acteurs du marché à bétail et leur formation sur la maîtrise des rôles des parties prenantes et des outils de gestion des marchés à bétail.

Avant l'intervention du PAPE, le marché à bétail de Dargala présentait de nombreuses insuffisances tant sur le plan du fonctionnement qu'infrastructural.



Photo 1 : marché à bétail de Dargala avant l'intervention du PAPE

2. Activités réalisées

Les principales activités suivantes ont été menées pour atteindre l'objectif principal de cette Action, qui est le bon fonctionnement et la gestion équitable et transparente des marchés à bétail :

- ✓ Diagnostic approfondi du système de commercialisation du bétail (acteurs, rôles, forces, dysfonctionnements identifiés, enjeux et opportunités, obstacles autour du marché à bétail) ;
- ✓ Vulgarisation des textes régissant la gestion des marchés à bétail (le décret du Premier Ministre transférant les compétences aux communes en matière de promotion des activités de production pastorale, arrêté du MINEPIA, textes interdisant les métiers de courtiers,) ;
- ✓ Echanges sur l'approche de gestion transparente et équitable des marchés à bétail ;
- ✓ Organisation des acteurs de marchés à bétail en AMAB et comité de gestion ;

- ✓ Appui à l'installation officielle du comité de gestion par la Commune ;
- ✓ Formation des membres du comité de gestion sur les documents de gestion des marchés à bétail ;
- ✓ Formation des acteurs du marché à bétail sur le plaidoyer ;
- ✓ Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de communication et de plaidoyer pour des transactions plus équitables et la gestion transparente des taxes sur les marchés à bétail ;
- ✓ Appui à la réalisation des infrastructures sur les marchés à bétail ;
- ✓ Voyage d'échanges d'expériences entre les acteurs du marché à bétail ;
- ✓ Suivi de la mise en œuvre des engagements pris par les différents acteurs.

3. Méthodologie

Dans l'ensemble, l'approche méthodologique adoptée est participative au cours des différentes interventions. Elle s'est appuyée particulièrement sur les travaux de groupes, les discussions ouvertes en plénière, les exposés, et le brainstorming, qu'il s'agisse des appuis, des formations, des vulgarisations, des organisations ou des échanges.

Le choix des sites qui a été opéré de manière concertée avec les partenaires et les groupes cibles s'est appuyé sur une connaissance fine des marchés existants, sur leur niveau d'activité et sur leur imbrication spatiale avec les réseaux de pistes touchés à travers le résultat précédent.

Le choix des équipements et infrastructures à mettre en place s'est appuyé sur une concertation étroite avec les producteurs, les commerçants, les collectivités décentralisées et les services de l'Elevage. Cette démarche s'inscrit donc dans un cadre multi-acteurs, le MAB constituant la matérialisation directe de l'inter-professionnalité, en réunissant dans un seul endroit un vaste éventail d'opérateurs impliqués dans la même filière.

Le PAPE a facilité les rencontres d'information, de formation, de communication et de débat entre les différents acteurs (autorités administratives, exécutif communal, autorités traditionnelles, représentants des commerçants et des aides commerçants, représentants des éleveurs sédentaires et transhumants, service de la douane, service de l'élevage, représentants des forces de maintien de l'ordre et membres du comité de gestion du marché à bétail) aussi bien sur le terrain (marchés à bétail) que dans les locaux administratifs.



Photo 2 : Réunion de concertation avec les acteurs du marché

Les voyages d'échanges ont permis le partager d'expériences entre les acteurs et la participation des éleveurs à la foire à bétail.

Le diagnostic approfondi du système de commercialisation du bétail a été réalisé à l'aide d'un questionnaire qui été administré aux personnes cibles le jour du marché (Mardi). Un entretien basé sur un guide d'entretien semi-structuré a été effectué avec quelques personnes ressources, en l'occurrence le Maire de la commune de Dargala, le Chef du centre zootechnique et vétérinaire, le délégué d'arrondissement du MINEPIA, les représentants de l'AMAB et du COGES et l'agent financier de ladite commune.

4. Partenaires

Selon le décret du Premier Ministre datant de février 2010, les Communes ont la compétence de création et de gestion des marchés à bétail. Les communes sont les principaux acteurs du processus de renforcement de la transparence sur les marchés à bétail. Néanmoins, la Fédération des Eleveurs de Bovins (FEB) de l'Extrême-Nord et l'Union des coopératives des Eleveurs « Narral-Douroubé » des éleveurs de l'arrondissement de Dargala qui sont des organisations pastorales, constituent également des partenaires dont la mission est de défendre les intérêts des éleveurs et de contribuer à la promotion de l'élevage par des actions de

plaidoyer et la mise en œuvre de savoir-faire et de compétences spécifiques au domaine de l'élevage.

5. Changements observés/Résultats obtenus

Suite à nos différentes interventions, les résultats concrets suivants ont été obtenus :

- ✚ L'existence d'un cadre formel de dialogue entre les acteurs desdits marchés et les communes. Les différentes catégories d'acteurs (éleveurs, commerçants, vendeurs/ses des produits d'élevage, bouchers), échangent et se concertent pour prendre des décisions collégiales ;
- ✚ L'appropriation de la gestion des marchés à bétail par la Commune, se manifestant par des investissements sur le marché à bétail ;
- ✚ L'amélioration des recettes communales grâce à une collecte et une gestion transparente des taxes sur le marché ;
- ✚ L'amélioration de l'application des textes relatifs au commerce du bétail notamment en ce qui concerne les taxes perçues sur le marché à bétail ;
- ✚ Le bien être des acteurs du MAB qui travaillent dans des conditions acceptables et un cadre approprié ;
- ✚ La traçabilité des animaux mis sur le marché à travers leur enregistrement ;
- ✚ La diminution des tracasseries lors de l'entrée des animaux dans le marché grâce à l'existence du parc et le travail coordonné des différents acteurs ;



Photo 3 : vue d'ensemble de l'animation du marché

- ✚ La sécurisation des biens et des personnes grâce aux efforts de l'AMAB et du COGES;

- ✚ La disponibilité et l'accès gratuit et facile à l'eau pour les animaux et les commerçants
- ✚ L'augmentation du taux de fréquentation du MAB.



Photo 4 : Bureau + hangar du marché à bétail de Dargala

6. Leçons apprises

Les principales leçons apprises de ce processus sont entre autres :

- Dans le cadre de la mise en place des AMAB, il est indispensable d'impliquer tous les acteurs du marché à bétail et surtout les leaders afin de comprendre les enjeux et pouvoir désigner leurs représentants pour une meilleure défense de leurs intérêts ;
- L'implication du maire dans le COGES et l'installation du comité de gestion par le Maire doivent être précédées d'une rencontre de concertation entre les différents acteurs afin qu'ils aient une vision commune pour une meilleure gestion du marché à bétail ;
- Les AMAB doivent être légalisées, les comités de gestions doivent faire l'objet de reconnaissance par les Maires et entérinés par l'autorité administrative via un arrêté ;
- Il est indispensable de vulgariser les textes en matière de commercialisation du bétail afin que chaque acteur du marché joue pleinement son rôle sans empiéter sur ceux des autres ;

- Il est nécessaire de renforcer les capacités de l'AMAB et du COGES sur la gestion des outils d'enregistrement du bétail, la maintenance des infrastructures et les techniques de conduite des réunions, de plaider et de mobilisation des ressources ;
- Il est indispensable pour l'AMAB de construire des hangars pour les éleveurs afin de faciliter la commercialisation du bétail;
- Le coaching des responsables communaux est indispensable pour leur appropriation de la gestion des marchés à bétail ;
- Le suivi permanent de l'AMAB et du COGES, et surtout l'élaboration des rapports hebdomadaires des activités du COGES sur le marché à bétail est très important pour la bonne gestion des infrastructures et le développement du marché ;
- La sensibilisation permanente des commerçants sur le respect des bonnes pratiques est très indispensable pour la durabilité des infrastructures ;
- L'implication du comité de vigilance permet d'assurer la sécurité au sein du marché à bétail ;
- Les tracasseries policières constituent un frein pour l'épanouissement des éleveurs, car elles freinent les mouvements et l'afflux de ces derniers vers les marchés à bétail.

7. Défis

La création d'un cadre de gestion transparente et équitable au niveau des marchés constitue la condition sine qua non pour offrir de meilleures opportunités d'amélioration des revenus aux acteurs notamment les éleveurs et les commerçants à bétail. Seulement, cela doit passer nécessairement par l'élimination de certains dysfonctionnements constatés dans les transactions de commercialisation du bétail. Parmi les multiples défis à relever afin de pouvoir éradiquer ces dysfonctionnements, on pourrait dire que :

- ✚ La commune doit émettre et mettre à la disposition des collecteurs des taxes, des tickets actualisés pour la perception des droits de place sur le marché à bétail (gros bétail);
- ✚ La construction et l'équipement du marché des petits ruminants, qui permettra de maîtriser l'entrée de ces animaux et la traçabilité des recettes ;
- ✚ La sensibilisation des éleveurs sur leur droit ;
- ✚ L'interdiction ou la reconversion des intermédiaires (Sakaïna) sur le marché à bétail ;
- ✚ Le recyclage permanent des membres du comité de gestion sur la gestion du marché et l'entretien permanent des infrastructures du marché ;
- ✚ La limitation du nombre de collecteurs de taxe dans le marché à bétail.

Nos publications :

- ✚ Guide de mise en place d'une unité d'embouche ;
- ✚ Guide méthodologique de mise en place d'un forage pastoral à énergie solaire ;
- ✚ Guide d'accompagnement des Communes et des communautés à la délimitation et à la matérialisation des espaces pastoraux (zonage de l'espace);
- ✚ Guide méthodologique de mise en place d'un comité de gestion des infrastructures pastorales ;
- ✚ Guide d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de production pastorale ;
- ✚ Guide méthodologique de mise en place et d'animation d'un cadre de concertation sur les questions de l'élevage au niveau communal ;
- ✚ Etude de cas sur la gestion d'un forage pastoral à énergie solaire ;
- ✚ Etude de cas sur la gestion d'un marché à bétail



La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union Européenne. Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité du Projet d'Appui à l'Amélioration de la Productivité de l'Elevage dans la Région de l'Extrême-Nord (PAPE) et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union Européenne.

Contacts

Tél : (00237) 699 580 349 / 693 13 53 02 /

E-mail : cadepi06@yahoo.fr, cnebcam@gmail.com, cameroun@iucn.org

Site web : www.cadepi.org, www.cnebcam.org,